

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INONDATIONS :
TOUS LES SINISTRÉS (PARTICULIERS, ENTREPRISES,
COMMERCANTS, ETC) PEUVENT DORÉNAVANT
SOLLICITER L'ENSEMBLE DES AIDES MISES EN ŒUVRE
PAR LES PARTENAIRES VIA UN UNIQUE FORMULAIRE

Arras, le 1^{er} février 2024

Le département du Pas-de-Calais a connu en quelques semaines deux épisodes d'inondations intenses impactant très fortement la vie des habitants et l'activité économique du département :

- A l'issue du premier épisode d'inondations survenu en novembre 2023, 285 communes ont été reconnues au titre de la procédure de catastrophe naturelle et 6 552 habitations réparties sur cinq bassins versants (536 807 habitants) ont été impactées.
- Lors du second épisode survenu en janvier 2024, 153 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle et 2 804 habitations ont été touchées.

Depuis le début de cette crise, inédite tant par son ampleur que par ses conséquences durables pour notre territoire, la mobilisation des services de l'État, de la Région Hauts-de-France et du Département du Pas-de-Calais est totale pour aider les collectivités locales, les acteurs socio-économiques et nos concitoyens sinistrés. De nombreux dispositifs d'aide ont ainsi été déployés en ce sens.

Afin de gagner en lisibilité et de faciliter les démarches des personnes touchées, les services de l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais, les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre de métiers et de l'artisanat et Chambre de Commerce et d'Industrie) et la Mutualité Sociale Agricole s'associent pour déployer un guichet unique via la plateforme démarches simplifiées. Ce dispositif permettra aux sinistrés (particuliers, entreprises, artisans, commerçants, exploitants agricoles...) de disposer d'un point d'accès unique pour prendre en compte les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Concernant les entreprises, les commerçants, les artisans et les exploitants agricoles, ce guichet sera chargé d'aider et d'accompagner individuellement chaque acteur économique.

Ce guichet est accessible via le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/guichet-unique-pas-de-calais-reconstruction>

Il convient de souligner que ce formulaire intervient en complément des modalités de communication proposées depuis le début de la crise (numéros de téléphone et adresses mail dédiés notamment...) par les partenaires qui demeurent également actifs.

Contacts presse

Région Hauts-de-France : Peggy Collette - El Hamdi, / peggy.collette@hautsdefrance.fr / 06 75 93 38 28

Conseil départemental du Pas-de-Calais : Luc Charpentier / charpentier.luc@pasdecalais.fr / 06 67 29 21 58

Préfecture du Pas-de-Calais : Justine Top / justine.top@pas-de-calais.gouv.fr / 06 28 35 16 56

Dominique JEZEGOU / d.jezegou@cma-hautsdefrance.fr / 06 69 93 76 80